



UICN  
CONGRÈS  
MONDIAL DES PARCS  
SYDNEY 2014

## Une stratégie d'approches innovantes et de recommandations pour améliorer la mise en œuvre **d'un nouveau pacte social** dans la prochaine décennie

Soumis le 22 décembre 2014, suite aux délibérations du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN 2014

### Un avenir prometteur

***À TRAVERS LE MONDE, NOUS DEVONS ENCOURAGER LE DIALOGUE POUR ÉLABORER UNE NOUVELLE ÉTHIQUE DE LA CONSERVATION SI NOUS VOULONS SAUVEGARDER LA SANTÉ DE NOTRE PLANÈTE ET PARTANT, NOTRE PROPRE SANTÉ, POUR NOUS-MÊMES ET POUR TOUS LES ÊTRES VIVANTS.***

La vision du nouveau pacte social consiste à **inspirer un mouvement vers une conservation efficace et juste qui améliore la pertinence et la force des aires protégées et conservées en galvanisant différents acteurs pour qu'ils s'engagent collectivement envers une nouvelle éthique de la conservation.** Nous n'obtiendrons pas de résultats de conservation efficaces sans l'avènement d'une nouvelle relation entre les aires protégées, les efforts de conservation et les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés qui vivent près d'elles et qui sont les plus touchés, et sans la reconnaissance et le soutien des approches communautaires, nouvelles et existantes, relatives aux aires protégées et conservées. Nous avons entamé les nouveaux dialogues sur le pacte social sur le territoire traditionnel des clans Eora, où se trouve aujourd'hui Sydney, en Australie. Le nouveau pacte social a répondu à l'invitation des peuples Wangal et Burramattagal de la nation Eora qui sont les propriétaires traditionnels du pays. Au fil du voyage, **une éthique de la conservation** sera promue dans toute la communauté de la conservation **pour soutenir des systèmes de connaissance et de valeurs divers, mettre en place une conservation équitable fondée sur les droits pour une gouvernance améliorée des ressources naturelles et des avantages tangibles pour les moyens d'existence.** Enfin, chaque État, entreprise, organisation non gouvernementale, organisation gouvernementale et de la société civile et chaque citoyen devrait **adopter des obligations spécifiques** en vue de maintenir la santé et l'intégrité de la nature, berceau de l'humanité.

### La situation actuelle

Au Congrès mondial sur les parcs de 2003, l'Accord de Durban stipulait : « nos engagements les plus fermes resteront lettre morte si nous négligeons de maintenir le dialogue ouvert ... [dans] un climat d'humilité, de crédibilité et de confiance ». Face au déclin de la biodiversité, au morcellement des paysages, à l'instabilité climatique et au fossé qui ne cesse de se creuser entre les riches et les pauvres, **nous devons travailler de concert, en tant que famille humaine, pour nous attaquer aux moteurs des menaces qui pèsent sur la trame de la vie** et promouvoir un dialogue équitable, interculturel et intergénérationnel. Il est impératif que la communauté UICN se libère des carcans qui dominent souvent le Congrès mondial des parcs, pour entamer ce

dialogue et analyser, dans un esprit critique et de réflexion, les moteurs de la perte continue de diversité biologique et culturelle et les solutions à cette situation. Les nouveaux dialogues du pacte social pour une conservation juste et efficace, au Congrès mondial des parcs de 2014, ont galvanisé différents acteurs, les incitant collectivement à s'engager dans une nouvelle diplomatie afin d'accroître la pertinence et la force des aires protégées et conservées du monde entier mais aussi d'améliorer la justice sociale, l'équité et les droits de gouvernance et de gestion. Cet effort a nécessairement conduit à une analyse pour savoir où nous en sommes du point de vue des normes et de l'affirmation des droits, et de la réparation ; des pressions accrues, principalement du développement, sur les terres et les ressources ; et des menaces persistantes à la propriété ou au régime foncier collectifs et coutumiers. L'UICN doit aller plus loin pour améliorer la diversité, la qualité et la vitalité des systèmes de gouvernance ; les économies durables ; et la valorisation des systèmes de connaissances et des valeurs autochtones et traditionnels.

**De nouvelles voies innovantes vers une « nouvelle éthique de la conservation »** doivent être ouvertes et progressivement consolidées en inscrivant de manière réfléchie la diversité culturelle et biologique dans des processus qui, émanant des nouveaux dialogues du pacte social, soutiennent la conservation équitable et les moyens d'existence durables à travers tous les thèmes traités par l'UICN et au-delà. Les dialogues, auxquels ont participé différents publics à travers les Commissions, ont identifié un processus de fragmentation sociale faisant écho à la fragmentation écologique qui met en péril la gestion des terres, alimentant une perte de pouvoir, déstabilisant le bien-être et dans certains cas, entraînant la dépossession des terres et créant un fossé entre la nature et les êtres humains. Un modèle économique qui mesure le succès à l'aune de la croissance de la production est « un éléphant dans un magasin de porcelaine », qui finira par détruire l'intégrité et l'efficacité des aires protégées et des efforts de conservation. Cette situation conduit soit à l'ignorance, soit à une mauvaise compréhension de la valeur de la terre et des besoins de gestion. L'échec de l'UICN et du secteur de la conservation à prendre au sérieux l'émergence des mines, des industries extractives et autres formes de développement remet en question l'intégrité des aires protégées et conservées, le maintien des moyens d'existence des peuples autochtones et des communautés locales, et les solutions possibles au changement climatique et à l'instabilité – dont les effets sont immédiats, extrêmement visibles et nécessitant une réaction de toute urgence. Ces menaces sont aggravées par la position de l'UICN vis-à-vis du secteur privé qui, depuis Durban, l'a rendue soit complice, soit incapable d'influer sur le dialogue international sur les modèles économiques durables correspondant à ce dont la nature a besoin pour bien fonctionner. Les carcans qui continuent d'émerger aux réunions internationales telles que le Congrès mondial sur les parcs 2014 démontrent un besoin réel de traiter collectivement ces enjeux par des dialogues auxquels participent activement différents acteurs.

## Recommandations pour le changement

**Recommandation 1 : DIALOGUE** – Dans ses futures réunions, l'UICN doit intégrer des dialogues dirigés comme processus central de ses délibérations sur les enjeux complexes et critiques auxquels l'organisation fait face tout comme le mouvement de la conservation qu'elle sert. Les dialogues du nouveau pacte social, à Sydney, ont démontré ce que beaucoup savent déjà : un dialogue approfondi entre des acteurs engagés et divers au sein d'un système est le moyen le plus efficace de porter les enjeux les plus difficiles pour ce système à un niveau de réflexion vraiment nouvelle et de donner une possibilité de résolution mutuelle. Pour être efficaces, les dialogues approfondis doivent être organisés en petits groupes et en sessions prolongées, de sorte qu'ils devraient être conçus comme un contrepoint dynamique aux séances plénières, fondées sur l'information et plus traditionnelles, auxquelles l'UICN est accoutumée.

**Recommandation 2 : INTÉGRATION DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL DES DÉTENTEURS DES DROITS – ET REVENDICATIONS – AU NIVEAU LOCAL** – L'UICN doit prendre des mesures concrètes pour inclure les détenteurs des droits, les peuples autochtones et les communautés locales aux niveaux les plus élevés de la gouvernance, y compris au Secrétariat et au Conseil régional et pour renforcer leur participation dans les processus de prise de

décisions réels de l'UICN. Ces personnes comprennent, sans toutefois s'y limiter, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales et leurs représentants.

**Recommandation 3 : UNE « NOUVELLE ÉTHIQUE DE LA CONSERVATION »** – L'UICN doit embrasser une nouvelle éthique de la conservation, juste, équitable, réciproque et respectueuse et associer la diversité biologique à la diversité socioculturelle. Cette éthique soutient des systèmes de connaissances et de valeurs divers et place en son centre les moyens d'existence locaux et durables tout en veillant à améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité.

**Recommandation 4 : APPROCHES FONDÉES SUR LES DROITS** – L'UICN devrait soutenir l'adoption d'un ensemble clair de normes sur les droits de l'homme et de techniques de renforcement des capacités (voir recommandation 5). Ces normes doivent mettre en exergue l'utilisation transparente du consentement libre, préalable et en connaissance de cause comme mécanisme, à toutes les étapes de la planification, y compris la création, la gouvernance et la gestion des aires protégées, pour mieux traiter les questions de conflits, de dépossession et d'inégalités.

**Recommandation 5 : MESURES CONCRÈTES POUR LA RÉPARATION** – Le Secrétariat de l'UICN devrait élaborer un mécanisme de « réponse rapide » pour réagir et soutenir les peuples autochtones et les communautés locales touchés par les aires protégées et, le cas échéant, le développement. L'UICN, les gouvernements et les acteurs de la conservation devraient considérer ce qui suit comme des outils importants et des mesures concrètes pour explorer des mécanismes de réparation et de restitution des terres : la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Déclaration de Cochabamba, l'Initiative de conservation sur les droits de l'homme, et les processus du Mécanisme de Whakatane, les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) et le Cadre de gouvernance des ressources naturelles.

**Recommandation 6 : CONNAISSANCES TRADITIONNELLES** – L'UICN devrait collaborer avec ses membres, les peuples autochtones et les communautés locales pour produire en commun des connaissances aussi bien traditionnelles que scientifiques occidentales afin de mieux traiter les problèmes de l'environnement et leurs solutions possibles. Les formes d'évaluation traditionnelles et autochtones et l'évaluation de la santé culturelle et écologique, directement obtenues de l'observation à long terme du monde naturel, devraient mieux étayer les évaluations des impacts sociaux et environnementaux ainsi que d'autres mesures menées par le secteur privé ou à l'échelle de l'UICN.

**Recommandation 7 : LES FEMMES** – L'UICN doit mieux examiner les questions d'égalité entre les sexes. Plus précisément, les membres de l'UICN devraient encourager l'intégration des femmes à toutes les étapes de la gouvernance des aires protégées. Cela aurait pour effet une participation améliorée aux processus décisionnels ayant une incidence sur les moyens d'existence des femmes et de leurs familles, mais donnant également aux femmes un espace pour identifier et traiter leurs besoins stratégiques et pratiques qui diffèrent selon le contexte, le niveau social et le niveau d'accès aux ressources.

**Recommandation 8 : LES JEUNES ET LES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONS** – Le Conseil de l'UICN et ses membres devraient reconnaître que « la participation des jeunes » au sein de l'UICN ne doit plus être un gadget mais procéder d'une vision intergénérationnelle et être une participation digne de ce nom au sein des processus décisionnels de l'UICN. L'UICN devrait soutenir les possibilités d'offrir un apprentissage et un renforcement des capacités spécifiques, sur le terrain, aux jeunes et aux personnes âgées dans le cadre de cette approche intergénérationnelle.

**Recommandation 9 : RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ ET DE L'INDUSTRIE** – La protection des écosystèmes naturels doit être élargie aux communautés qui sont touchées de manière négative par l'industrie ou les mécanismes de marché employés par le secteur de la conservation (p. ex., REDD+, compensations pour la biodiversité, paiements pour les services environnementaux). Les relations de l'UICN avec le secteur privé ne doivent pas empêcher celle-ci d'adopter une position ferme et résolue à l'encontre des activités de développement

auxquelles s'opposent de façon ouverte les propriétaires et les gestionnaires traditionnels et locaux ou les territoires et sites naturels sacrés menacés.

**Recommandation 10 : RÔLE DE L'UICN** – Le Conseil de l'UICN est tout particulièrement bien placé pour tirer la sonnette d'alarme et assurer un leadership actif concernant la crise mondiale de la biodiversité. Il faut inscrire au cœur de l'agenda de l'UICN un débat sur les causes profondes de la perte de diversité culturelle et biologique, du morcellement des paysages, du changement et de l'instabilité climatiques et de la distribution inégale des coûts et avantages de ces changements.

## Recherche de partenariats clés